

Agir pour l'équilibre économique d'exploitation des Réseaux d'Initiative Publique dans un environnement régulé.

Mathieu Hazouard, Président de la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD, et récemment élu secrétaire Général de l'AVICCA intervenait ce 8 novembre lors du colloque « Territoires et Réseaux d'Initiative Publique » sur une problématique majeure pour les Réseaux d'Initiative Publique (RIP) à savoir **leur équilibre économique d'exploitation dans un environnement régulé.**

« **Nous défendons un service public de la fibre de qualité, efficace et scrupuleux quant à l'usage de l'argent public au profit de l'intérêt général des usagers et citoyens.**

La problématique de NATHD, Opérateur d'Infrastructure public (OI), dans le cadre de sa démarche de service public **est structurellement partagée par l'ensemble des RIP au-delà des modèles économiques et juridiques choisis** (id : DSP concessive, Affermage...).

- En effet, le constat est qu'au-delà des investissements publics initiaux de construction du réseau public **qui couvre 100% des habitants** à la suite d'une carence du secteur privé à mailler les territoires, **le fonctionnement actuel du modèle économique public de l'exploitation/maintenance du réseau FTTH génère un déficit financier structurel, et donc un déséquilibre qui va à l'encontre de la règle d'or d'équilibre budgétaire pour les collectivités.**
- Son origine se trouve au final dans la **dépéréquation nationale totale des coûts d'exploitation en zone rurale** qui entraîne **un réel transfert de charges de l'Etat vers les collectivités.**
- Ces éléments sont actuellement en train d'être démontrés dans le cadre plus large d'une étude AVICCA/FNCCR sur le sujet regroupant une vingtaine de RIP.

Aussi est-il ainsi acceptable actuellement que les Opérateurs commerciaux (OCEN)

- **usagers de notre réseau public FTTH rural,...**
 - Construit et financé initialement à 100% par des fonds publics,
 - « **Co-financé** » par certains OCEN à hauteur de 501 euros la prise pour 40 ans (droit d'usage irrévocable (IRU)) soit ... **1,04 euro par mois et par prise**,
 - alors que le coût moyen d'une prise sur notre zone rurale est de **1 800 euros environ** (marchés publics)
- **.../... payent 5 euros environ en exploitation/maintenance pour leur permettre de fournir leurs services à leurs clients**
 - alors qu'ils payent **actuellement plus de 10 euros à Orange OI cuivre** dans le cadre du dégroupage pour offrir de l'ADSL
 - pour un réseau cuivre obsolète dont Orange a annoncé la disparition à court terme (décommissionnement 2030)
 - et en fin de compte **à un tarif usager final similaire voire identique (ADSL/FTTH) ?**

Cet effort national autour de l'équilibre économique du modèle des RIP doit être justement réparti entre les différentes parties prenantes à savoir l'Etat, les collectivités, les OI mais aussi les OC et les usagers.

Cette étape est absolument indispensable et constitue un préalable à tout autre sujet dans la mesure où de la santé financière équilibrée des RIP dépendront les autres problématiques liées à l'environnement, à la sécurité des réseaux, à leur entretien, à la qualité de services mais aussi à leur résilience...

En conséquence il est maintenant urgent et indispensable de :

- **Revoir les tarifs récurrents d'accès à la prise du réseau public neuf FTTH** pour équilibrer les modèles dans le respect de la règle d'or budgétaire à savoir un équilibre des comptes.
- **Prévoir une approche complémentaire assurant une péréquation réelle** de l'effort financier notamment en matière de **raccordements**.